



## SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS



# Bilan annuel d'activité 2016





## Sommaire

I.	Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA).....	1
I.1	Extension de périmètre, adhésion de nouvelle collectivité.....	1
I.2	Fonctionnement .....	2
I.3	Compétences.....	2
I.4	Le personnel.....	3
I.5	Gestion administrative .....	3
II.	Travaux de restauration de cours d'eau.....	4
II.1	Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont".....	4
III.	Travaux d'entretien de cours d'eau .....	5
III.1	Travaux d'entretien 2016 .....	5
III.2	Travaux d'entretien 2017 .....	6
IV.	Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles .....	7
IV.1	Stage : amélioration des connaissances et lancement d'une dynamique sur le bassin versant de la Seulles .....	7
IV.2	Seuils du Pont Roch et du moulin des Marais.....	7
IV.3	Cascade du château de Tilly sur Seulles.....	8
V.	Surveillance des cours d'eau.....	10
V.1	Suivi des passes à poissons .....	10
V.2	Suivi indicateurs.....	10
VI.	Sensibilisation et communication.....	11
VII.	Prévisions 2017.....	12

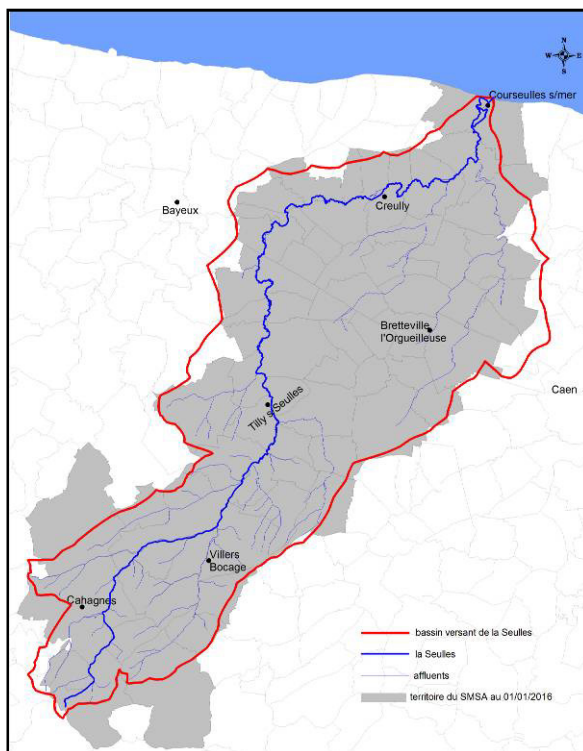
# I. Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

## I.1 Extension de périmètre, adhésion de nouvelle collectivité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le périmètre du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents couvre l'ensemble du bassin versant de la Seulles. Le SMSA est composé de 15 collectivités (5 communautés de communes et 10 communes) comme suit :

Collectivités adhérentes au SMSA dans les limites du bassin versant	
Communauté de communes	Aunay Caumont Intercom
Communauté de communes	Entre Thue et Mue
Communauté de communes	Orival
Communauté de communes	Val de Seulles
Communauté de communes	Villers Bocage Intercom
Commune	Banville
Commune	Courseulles sur Mer
Commune	Graye sur Mer
Commune	Le Manoir
Commune	Vienne en Bessin
Commune	Esquay sur Seulles
Commune	Vaux sur Seulles
Commune	Nonant
Commune	Condé sur Seulles
Commune	Chouain

Collectivités adhérentes au SMSA au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Territoire du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## ***1.2    Fonctionnement***

Présidé par Monsieur Jean-Louis LEBOUTEILLER (communauté de communes du Val de Seullès), le syndicat est constitué d'un comité où siègent 30 membres titulaires, élus des collectivités adhérentes. Le bureau est constitué du Président et de 5 vice-présidents : Jean-Paul BERON (Orival), Gérard LEGUAY (Villers Bocage Intercom), Régis DUCHEMIN (Entre Thue et Mue), Marcel BONNEVALLE (Aunay Caumont Intercom) et François LECOUTURIER (Banville).

La représentation des délégués au sein du comité est fixée comme suit :

- Pour les établissements publics de coopération intercommunale :  
    4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Pour les communes :  
    1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Syndicat apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau. Le fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental du Calvados, Région Normandie et Fonds européen agricole pour le développement rural).

## ***1.3    Compétences***

Le syndicat a pour principaux objectifs :

- le bon état écologique des milieux aquatiques,
- un meilleur écoulement des eaux, dans le respect de l'équilibre des milieux,
- le développement harmonieux des usages des cours d'eau.

Il est notamment compétent pour :

- La réalisation des diagnostics de cours d'eau préliminaires aux interventions,
- La mise en place des programmes de restaurations et d'entretien des berges et du lit des cours d'eau, comprenant notamment :
  - La gestion raisonnée de la végétation des berges,
  - L'enlèvement sélectif des embâcles perturbateurs,
  - La mise en place d'aménagements pour le bétail,
  - La protection ponctuelle des berges par des techniques végétales,
  - L'aménagement des ouvrages, à des fins de restauration de la libre circulation des poissons et/ou pour la restauration et/ou la préservation des milieux aquatiques.
- L'encadrement technique des travaux, l'animation des programmes de développement des usages liés au cours d'eau et la coordination des partenaires, notamment les propriétaires riverains,
- Le suivi et l'évaluation de l'état des milieux aquatiques concernant les cours d'eau.

## ***1.4 Le personnel***

Sébastien MAUGER n'a pas souhaité renouveler son contrat d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il a été remplacé par Xavier ZAMORA, qui assure les fonctions de technicien de rivière en CDD pour une période d'un an au sein du SMSA depuis le 10 octobre 2016.

Suite au congé maternité de Maryline PESNEL, le secrétariat du SMSA a été assuré par Corine ROMERO GARCIA, puis par Amandine LELOUTRE.

Le personnel du SMSA en 2016 est le suivant :

### Secrétariat :

- PESNEL Maryline, secrétaire (adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe) à hauteur de 10/35<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seullles,
- ROMERO GARCIA Corinne, secrétaire à hauteur de 10/28<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seullles, du 15 avril 2016 au 9 septembre 2016.
- LELOUTRE Amandine, secrétaire à hauteur de 10/28<sup>ème</sup>, mise à disposition par le SIVOS de Tilly Sur Seullles, à compter du 9 septembre 2016.

### Techniciens de rivière :

- TELLIER Flavien, technicien de rivière (technicien territorial), temps plein.
- MAUGER Sébastien, technicien de rivière (contractuel CDD 1 an), temps plein jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- ZAMORA Xavier, technicien de rivière (contractuel CDD 1 an), temps plein à compter du 10 octobre 2016.

Le programme d'action de l'année 2016 figure en annexe, animateur 1 (Flavien TELLIER), animateur 2 (Sébastien MAUGER), animateur 3 (Xavier ZAMORA).

## ***1.5 Gestion administrative***

- Gestion courante du syndicat,
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers,
- Elaboration et suivi des dossiers techniques et administratifs nécessaires à la passation des marchés et à la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.



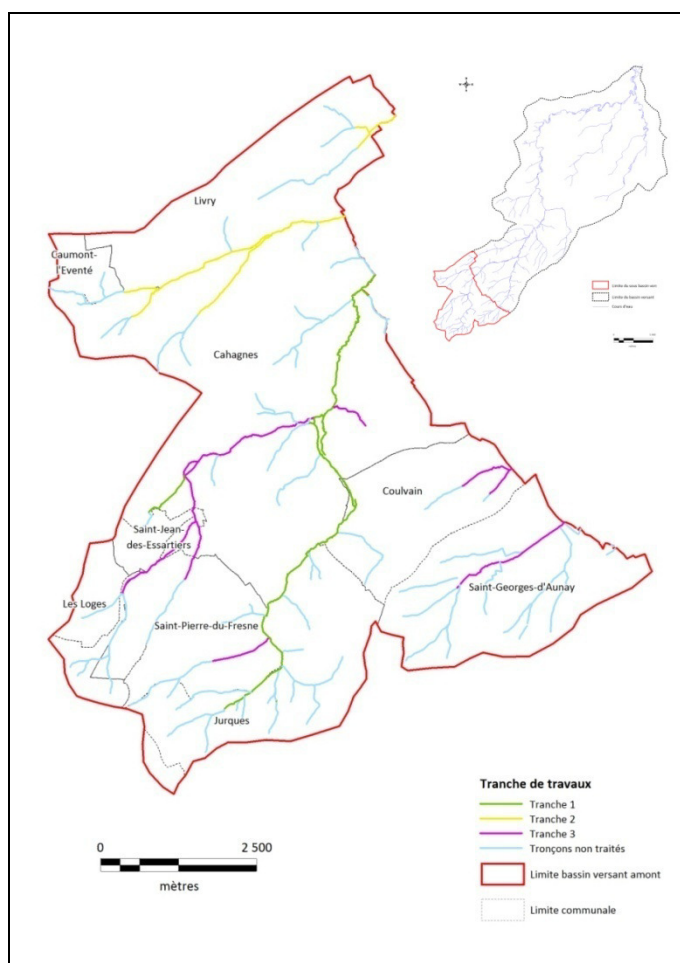
## II. Travaux de restauration de cours d'eau

### II.1 Programme de restauration et d'entretien "Seulles amont"

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes d'Aunay Caumont Intercom au SMSA effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau « Seulles amont » doit être mis en place sur le territoire amont du bassin versant de la Seulles.

Par délibération en date du 29 novembre 2016, le comité syndical a approuvé le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau « Seulles amont » et décidé sa réalisation sur 3 ans. Le montant prévisionnel estimatif des travaux est évalué à 450 790 € TTC. Le plan de financement se décline ainsi :

Financeurs	Taux de financement	Montant des subventions (€ TTC)
Agence de l'Eau Seine Normandie	70%	315 553 €
Conseil Régional Basse Normandie	10%	45 079 €
<b>Total des aides</b>	<b>80%</b>	<b>360 632 €</b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	20%	90 158 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>450 790 €</b>



Programmation triennale du programme « Seulles amont »

### III. Travaux d'entretien de cours d'eau

Les travaux d'entretien, bien que de même nature que les travaux de restauration initiaux, sont cependant d'une moindre ampleur. Suite à la phase de restauration et comme indiqué dans les dossiers de Déclaration d'Intérêt Général, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents souhaite mettre en œuvre la phase d'entretien afin de pérenniser le bénéfice des investissements de la restauration initiale.

#### *III.1 Travaux d'entretien 2016*

Cette troisième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2010 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
La Mue	St Manvieux Norrey, Cheux	2 600 m
La Thue	Secqueville en Bessin, Sainte Croix Grand Tonne, Brouay	5 500 m
La Seulles	Tilly sur Seulles, Saint Vaast sur Seulles, Hottot les Bagues, Juvigny sur Seulles, Anctoville	7 200 m
Le Coisel	Saint Vaast sur Seulles	2 100 m
Le Bordel	Fontenay le Pesnel, Tessel	6 200 m
<b>Total</b>		<b>23 600 m</b>

*Tableau de localisation des travaux d'entretien 2016 (tranche 3)*

Un marché de travaux a été passé pour la réalisation de cette troisième tranche. L'exécution des travaux est confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

Bilan des travaux d'entretien 2016 :

Travaux d'entretien 2016	Quantité	Coût € TTC
Débroussaillage (ml)	580	1 113,60 €
Entretien sélectif (ml)	12 380	29 712,00 €
Abattage ponctuel 20-40cm (U)	9	1 404,00 €
Abattage ponctuel 40-60cm (U)	15	2 700,00 €
Abattage ponctuel 60-80cm (U)	6	1 224,00 €
Abattage ponctuel >80cm (U)	4	960,00 €
Elagage végétation arborée (ml)	480	633,60 €
Extraction embâcle naturel classe I (U)	9	432,00 €
Extraction embâcle naturel classe II (U)	10	1 800,00 €
<b>TOTAL en € TTC</b>		<b>39 979,20 €</b>
<b>Montant budgétisé en € TTC</b>		<b>40 000,00 €</b>

*Bilan quantitatif et financier des travaux d'entretien 2016.*





La Seulles après entretien (Hottot les Bagues)



La Seulles après entretien (Anctoville)

### ***III.2 Travaux d'entretien 2017***

Cette quatrième année de travaux d'entretien correspond aux tronçons restaurés en 2011 sur les cours d'eau et communes suivants :

Cours d'eau	Communes	ml (cours d'eau)
La Seulles	Courseulles sur mer à Nonant	34 600 m
<b>Total</b>		<b>34 600 m</b>

Tableau de localisation des travaux d'entretien 2017 (tranche 4)

D'un montant prévisionnel de 40 000 € TTC, le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Financiers	Taux de financement	Montant € TTC
Agence de l'Eau Seine Normandie	40 %	16 000 €
Conseil Départemental du Calvados	30 %	12 000€
<b><i>Total des aides</i></b>	<b><i>70 %</i></b>	<b><i>28 000 €</i></b>
Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents	30 %	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>40 000 €</b>

Plan de financement des travaux d'entretien 2017 (tranche 4)

Le marché de travaux a été reconduit pour la réalisation de cette quatrième tranche. L'exécution des travaux est confiée à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

## **IV. Restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Seulles**

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des matériaux solides (cailloux, graviers...), ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels.

### **IV.1 Stage : amélioration des connaissances et lancement d'une dynamique sur le bassin versant de la Seulles**

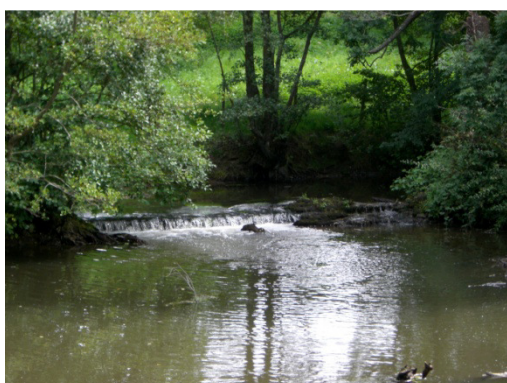
Souhaitant améliorer les connaissances en termes de continuité écologique sur la Seulles et la Mue, la Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands (DTM BN) a souhaité collaborer avec le syndicat en portant ensemble ce projet de stage de six mois (mars à août 2016). Ce stage de pré-ingénieur a été réalisé par Karl GOEDTGHELUCK dans le cadre de sa 5ème année Spécialités Agriculture et Alimentation et Santé à l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais. Ce projet devait répondre à trois objectifs :

- 1) améliorer les connaissances des ouvrages,
- 2) identifier les opportunités d'aménagement,
- 3) lancer les premiers projets de restauration de la continuité écologique.

Initialement prévu sur la Seulles et la Mue, les actions n'ont pu être engagées que sur la Seulles. A l'issue de la mission, un programme d'actions a été proposé au SMSA pour poursuivre les démarches engagées conformément aux objectifs du Plan de Gestion de l'Anguille et du classement des cours d'eau (L.214-17). Vingt-et-un propriétaires ont pu être rencontrés sur le site de leur ouvrage. Trois d'entre eux ont validé un projet de suppression.

### **IV.2 Seuils du Pont Roch et du moulin des Marais**

Deux projets de suppression concernent des ouvrages ruinés dont les vestiges continuent d'engendrer une chute artificielle. Les travaux consisteront à supprimer les éléments encore présents dans le lit de la rivière Il s'agit du seuil du Pont Roch à Audrieu et du seuil du moulin des Marais à Tilly sur Seulles



Seuil du Pont Roch (Seulles)



Seuil du moulin des Marais (Seulles)

Les travaux concernant ces deux projets pourraient utilement être regroupés avec d'autres seuils ruinés comme les seuils des moulins de Vaux-sur-Seulles et de Saint-Louet-sur-Seulles.



Seuil du moulin de Vaux sur Seulles (Seulles)



Seuil du moulin de Saint Louet (Seulles)

### **IV.3 Cascade du château de Tilly sur Seulles**

Le troisième projet concerne la suppression de la Cascade du Château de Tilly. Avec une hauteur de chute de 1,34 m et une longueur du coursier de 10 m, cette cascade constitue un obstacle infranchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles (à l'exception de l'Anguille). Au-delà de l'impact sur la faune piscicole, l'ouvrage a également une incidence hydromorphologique en perturbant le transport sédimentaire et en modifiant les écoulements en amont, l'effet bief engendré par l'ouvrage est important avec un remous liquide de 540 mètres.

Ce projet est particulièrement intéressant du point de vue de la restauration de la continuité écologique sur la Seulles. En effet, la suppression de cet obstacle va permettre de décloisonner potentiellement un linéaire amont sur la Seulles de près de 19 kilomètres (soit  $\frac{1}{4}$  de la Seulles) comme suit :

- Près de 9,5 km d'accès libre jusqu'au seuil du moulin d'Ingy. Sur ce linéaire, 5 affluents sont présents (le Bordel, le Rhône et le Coisel en rive droite, le Val et le Candon en rive gauche),
- Puis 3,6 km du seuil du moulin d'Ingy au seuil du moulin de Saint Louet. Le seuil du moulin d'Ingy est équipé d'une passe à poissons et est donc supposé être franchissable au moins une partie de l'année. Sur ce linéaire, est présent la Seulline, cours d'eau présentant un potentiel remarquable et un réseau hydrographique important (environ 27,5 km),
- Ensuite 2 km du seuil du moulin de Saint Louet au seuil du moulin d'Anctoville. Le seuil du moulin de Saint Louet est en grande partie ruiné et franchissable en condition de niveau d'eau moyen. Sur ce linéaire, est présent en rive droite le ruisseau David,
- Enfin 3,8 km du seuil du moulin d'Anctoville au seuil du moulin d'Amayé sur Seulles. Le seuil du moulin d'Anctoville est équipé d'une passe à poissons et est donc supposé être franchissable au moins une partie de l'année. 2 affluents sont présents sur ce linéaire (le Bosq en rive droite et le Calichon en rive gauche). L'ouvrage du moulin d'Amayé qui présente une hauteur de chute de 0,8m, n'est pas équipé et est donc considéré comme infranchissable.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) s'est portée maître d'ouvrage pour permettre la réalisation des travaux.





*Distance à la cascade de Tilly des affluents et ouvrages de la Seullles sur le linéaire amont reconnecté.*

- Ouvrage infranchissable sur la Seullles
- Ouvrage temporairement franchissable sur la Seullles
- Affluent de la Seullles

## V. Surveillance des cours d'eau

### V.1 Suivi des passes à poissons

Neuf passes à poissons sont présentes sur le bassin de la Seulles, le suivi de l'état de fonctionnalité met en évidence des problèmes récurrents (alimentation en eau insuffisante, encombres, vannages défectueux, concrétion...).



Passes à poissons concrétionnée (Mue)



Passes à poissons sous-alimentée (Seulles)



Passes à poissons obstruée (Seulles)

### V.2 Suivi indicateurs

En 2016, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) a réalisé un recensement des frayères de salmonidés migrateurs sur la Mue, la Thue et la Seulles. Ce recensement pourra être utilisé comme outil d'évaluation des actions permettant le rétablissement de la continuité écologique sur la Seulles et ses affluents.

Il a mis en évidence la présence de **90 frayères pour un stock estimé de 126 géniteurs**. Les affluents Thue et Mue, accessibles car situés en aval du bassin versant, contribuent significativement au recrutement. Toutefois, les conditions de migration et de reproduction ne sont pas optimales sur ces affluents en raison de leur forte artificialisation et de la présence d'obstacles à la continuité écologique. Bien qu'ils aient déjà bénéficié de plans de restauration et d'entretien, les efforts doivent être poursuivis afin de rendre l'ensemble des ouvrages transparents et améliorer les habitats de reproduction en réalisant par exemple de la recharge granulométrique.

Sur la Seulles, la situation est plus délicate. Le **front de colonisation** se situe **très bas** sur le bassin avec des nids observés sur la Seulles jusqu'à 17 km de l'estuaire et un potentiel de colonisation limité à 25 km de l'estuaire, au pied du barrage infranchissable d'Esquay-sur-Seulles. L'effort de reproduction et sa répartition sur le bassin pourraient donc être optimisés si la circulation piscicole était parfaitement assurée et le stock de géniteurs plus important, d'autant plus qu'un réel potentiel est présent en amont du bassin. (FCPPMA, Hiver 205-2016, *Suivi de la reproduction des salmonidés migrateurs sur le bassin de la Seulles*)

## VI. Sensibilisation et communication

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents participe à des actions de sensibilisation et communication auprès de différents acteurs (particuliers, élus, scolaire...) :

➤ Communication et information :

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents a présenté ses actions lors de différentes réunions :

- Commission Espace Aménagement de la communauté de communes Entre Thue et Mue du 29 mars 2016,
- Conseil municipal de Tilly sur Seulles du 19 avril 2016,
- Association des maires du canton de Bretteville l'Orgueilleuse du 23 juin 2016 à Thaon,
- Commission environnement du 20 septembre 2016, préfigurant la mise en place de la nouvelle communauté de communes Seulles Terre et Mer

➤ Animations :

- Dans le cadre d'un projet cycle de l'eau, le 24 juin 2016 les élèves de CP/CE1 de l'école élémentaire Jacques Prévert de Tilly sur Seulles ont découvert la faune et la flore aux abords de la Seulles, ainsi que l'entretien des rivières,
- Dans le cadre des réunions d'information relative à la compétence GEMAPI organisée par la sous-préfecture de Bayeux, une visite à destination des élus et en présence de Madame la Sous-préfète s'est tenue le 30 juin 2016 sur le site de la renaturation du Pont Saint Esprit à Lingèvres.
- Dans le cadre de la formation « gestion et entretien des ripisylves » du CNFPT, le 15 septembre 2016 les stagiaires ont pu observer les travaux de gestion réalisés par le syndicat sur le bassin de la Mue,
- Dans le cadre du projet de classe d'eau « l'eau c'est la classe ! » piloté par l'association Le Dit de l'Eau, le 10 novembre 2016 le SMSA a présenté à un public issu des APAEI (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés) les techniques de gestion des rivières respectueuses de l'environnement.



## VII. Prévisions 2017

L'année 2017 sera consacrée entre autre à :

- la réalisation de la quatrième tranche de travaux d'entretien 2017,
- la mise en place du PPRE "Seulles amont" et le démarrage des travaux,
- le suivi des actions pour la Restauration de la Continuité Ecologique,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le nouveau schéma de coopération intercommunal, de nouveaux délégués seront désignés. Lors de son premier comité syndical en 2017, un nouveau bureau devra donc être constitué.

La réflexion sur les évolutions possibles de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI devra être poursuivie. Depuis 2015, le SMSA multiplie les réunions d'informations afin de présenter le contenu de cette loi et d'échanger pour préparer au mieux cette transition et envisager l'avenir.

Le Président,  
Jean-Louis LEBOUTEILLER.





# ANNEXE

(tableau à remplir par la structure d'accueil sollicitant l'aide de l'agence de l'eau et à annexer à la convention de mandat signé par la structure d'accueil)

NOM DE LA STRUCTURE:		Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents													
		CELLULE		Animateur 1				Animateur 2				Animateur 3			
Nombre total d'ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :		317,16	jours ETP	219,27		jours ETP		97,89		jours ETP		51,86		jours ETP	
Ratio / ETP annuel standard de 220 jours		144%	%	100%		ETPT en %		44%		ETPT en %		24%		ETPT en %	
		EPTP		EPTP		passé (jours)		EPTP		passé (jours)		EPTP		passé (jours)	
Catégories d'actions et identification des actions		Nombre jours	% par rapport	Nombre jours	% par rapport	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport	Bureau/ Réunion	Terrain	Nombre jours	% par rapport	Bureau/ Réunion	Terrain
<b>MISSIONS OBLIGATOIRES</b>															
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		78,38	25%	66,7	30%	41,99	21,71	11,68	12%	0	0	35,86	69%	24,29	11,57
1.1 - Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRC		5	2%	2,21	1%	2,21		2,79	3%			34,86	67%	23,29	11,57
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porteur à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		3,73	1%	1,57	1%	1,57		2,16	2%			0,71	1%	0,71	
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)		69,65	22%	62,92	29%	41,21	21,71	6,73	7%			0,29	1%	0,29	
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)		62,16	20%	0,64	0%	0	0,64	61,52	63%	0	0	8,14	16%	5,43	2,71
2.1 - Programmation de travaux		3,42	1%		0%			3,42	3%			0,57	1%		0,57
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIC, DUP...) préalable aux travaux		2,6	1%		0%			2,6	3%			6,57	13%	5,43	1,14
2.3 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		56,14	18%	0,64	0%		0,64	55,5	57%			1	2%		1
<b>MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)</b>															
3 - Missions spécifiques.		48,34	15%	39,71	18%	17,28	22,43	8,63	9%	0	0	1,85	4%	0	1,85
3.1 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE		29,66	9%	28,07	13%	15,07	12	1,50	2%				0%		
3.2 - Réaliser des travaux de restauration en régie		1,08	0%		0%			1,08	1%			0,71	1%		0,71
3.3 - Suivi de la qualité des eaux		14,16	4%	9,21	4%	0,64	8,57	4,95	5%			0,57	1%		0,57
3.4 - Suivi et entretien des passes à poissons		3,44	1%	2,43	1%	0,57	1,85	1,01	1%			0,57	1%		0,57
3.5 - Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions		0	0%		0%				0%				0%		
<b>MISSIONS GENERALES</b>															
4 - Missions communes aux animations milieu aquatiques.		128,28	40%	112,22	51%	98,22	14	16,06	16%	0	0	6,01	12%	2,86	3,15
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitants à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).		12,92	4%	6	3%	3,57	2,43	6,92	7%			0,86	2%		0,86
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).		99,12	31%	94,03	43%	83,36	11,57	4,10	4%			2,96	6%	0,86	2
4.3 - Jours de formation des agents.		16,24	5%	11,29	5%	11,29		4,95	5%			2,29	4%	2	0,29
<b>TOTAL jours ETP</b>		<b>317,16</b>	<b>144%</b>	<b>219,27</b>	<b>100%</b>	<b>160,49</b>	<b>58,78</b>	<b>97,89</b>	<b>44%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51,86</b>	<b>24%</b>	<b>32,58</b>	<b>19,28</b>
<b>Total nombre ETPT an (1 an = ___ jours ETP)</b>															
<b>Nombre de jour par an pour 1 ETP =</b>		<b>220</b>		<b>220</b>		<b>220</b>		<b>220</b>		<b>220</b>		<b>220</b>		<b>220</b>	